Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

Comptes rendus des réunions des coordonnateurs/pilotes/contributeurs

Semaine du 7 au 11 mars 2016

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Compte-rendu du GT5

Mardi 8 mars 2016 / 8h30-11h30
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Coordonnateur : Federico Berera

(Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue)

5.1 - Rappels des thématiques traitées

Cinq thématiques sont représentées dans le GT5 :

- 1d- Le numérique

Pilotes :

- Laurent CHARDON (IA-IPR Délégué académique au numérique)
- Steeve LESTURGIE (Chargé de mission au Numérique à la province Sud)
  - Favoriser auprès des enseignants les pratiques didactiques innovantes qui permettent de privilégier des relations pédagogiques de collaboration, de remédiation, de mutualisation, etc... entre élèves.
  - Convention de partenariat provinces/GNC pour l'équipement des collèges, la maintenance et la formation des professeurs (numérique). (En lien avec le groupe 7).

- 1f-Scolarité commune et parcours diversifiés

Pilotes :

- Agnès LISNIC (Principale du Collège Jean MARIOTTI)
- Francis MODERAN (Principal du Collège de Tuband)
  - Former les enseignants aux «intelligences multiples» pour diversifier leur pédagogie et leur proposer des outils adaptés (En lien avec le groupe 7)
  - Modifier le dispositif d'évaluation pour changer de regard sur l'élève (estime de soi à développer, prise en compte des progrès individuels. (En lien avec les groupes 6 & 8).

- 1i – L'enseignement agricole

Pilotes :

- Olivier GRZELAK (Chef du SFD à la DAFE)
- Laurent BERTHELOT(Directeur adjoint du lycée agricole de Pouembout)
  - Poursuivre l'intégration de la formation continue et de la formulation initiale dans le cadre d'un pôle d'excellence sectorielle «formation agricole » (En lien avec les groupes 4, 6 & 7).

- 2h – CDI

Pilotes :

- Jérôme CLEMENT (IA-IPR Vie Scolaire)
- Clarisse TRAVAGLINI (Chargée de mission et d'inspection en documentation)

- Ouvrir l'établissement à l'environnement éducatif, économique et culturel tant sur le plan local qu'international. Créer des temps d'animations pédagogiques autour des langues et cultures de la Nouvelle-Calédonie (En lien avec les groupes 4, 7 & 8)

- Action supplémentaire :

Pilotes :

- Yves JACQUIER (Délégué académique aux relations internationales)
- Chantal MANDAOUE (Directrice de l'IFM NC)
- Fily KOUADIO (IA-IPR Langues)
    - Développer et accompagner les projets pluridisciplinaires d'échanges, en particulier dans la zone Océanie, dans un esprit de renforcement linguistique, d'interculturalités, et de professionnalisation.

5.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques

1d - Le numérique

Non renseigné

1f - Scolarité commune et parcours diversifiés

Présents :

- Agnès Lisnic et Francis Modéran (copilotes de la thématique)
- Jean-Claude Lindauer
- Olivier Grzelak

Dans le cadre de la première réunion, définir l'action 1f a été un préalable.
L'exigence d'une scolarité commune est clairement soulignée dans la délibération.
La notion de Parcours diversifiés doit être éclaircie :
Les membres du groupe s'accordent sur la nécessité de ne pas orienter précocement les élèves en difficulté, en particulier dans certaines structures existantes sans réel cadre institutionnel, hors ULIS et SEGPA.
La notion de Parcours diversifiés doit être entendue dans sa dimension d'accompagnement de l'élève, en proposant , au plus près de ses difficultés et de ses différences, des dispositifs souples , inclusifs et efficients sans pour autant créer de structures figées.
Au niveau de la 3ème, la mise en œuvre d'une 3ème à dominante professionnelle, type 3ème DP6 , peut s'avérer intéressante mais en reformulant les modalités d'organisation et les critères d'admission.
Le dispositif DIMA est évoqué et son application fait partie des champs possible d'application sur le territoire pour répondre aux besoins des élèves en matière d'orientation et de formation.

Dans ces premiers échanges, plusieurs points ont été soulignés :

1. **Former les enseignants « aux intelligences multiples » pour diversifier leur pédagogie et leur proposer des outils adaptés :**

Cette formation est présente lors de la formation donnée par l'ESPE.
D'une manière générale, la formation initiale doit accentuer la nécessité de prendre en charge la variété du public scolaire dans ses différences et dans ses difficultés : Elèves « Dys », IEP, …

La notion de pédagogie différenciée doit être réaffirmée. Des outils doivent être apportés régulièrement aux enseignants par des équipes de formateurs se déplaçant dans les établissements.
La dimension océanienne de l'élève, dans sa construction scolaire et sa façon d'appréhender les apprentissages, est à privilégier.

2. **Modifier le dispositif d'évaluation pour changer le regard sur l'élève (estime de soi à développer, prise en compte des progrès individuels)**

Afin de déployer les fondements d'une évaluation positive , il est souligné la nécessité d'un travail collaboratif entre les corps d'inspection et de direction auprès des équipes pédagogiques.
Il peut être envisage que dans le volet pédagogique du Projet d'établissement , tel que défini dans le statut des EPENC, soit inséré une partie consacrée à l'évaluation des élèves .

2h – CDI

Le mardi 8 mars dernier, un seul contributeur extérieur a participé à la réunion concernant la fiche action 2h. Le groupe étant restreint, nous avons avancé sur la première action intitulée « Ouvrir l'établissement à l'environnement éducatif, économique et culturel tant sur le plan local qu'international ».
D'autres personnes présentes souhaiteraient rejoindre le groupe à prochaine réunion qui aura lieu fin avril.
Afin de préciser et d'affiner la fiche action, un groupe de travail réunissant d'autres contributeurs extérieurs aura lieu le mercredi 30 mars prochain.

Action supplémentaire

Présents :

- Chantal Mandaoué, Inspectrice IEN, directrice IFMNC
- Fily Kouadio, Inspecteur d'anglais IA-IPR
- Georgina Morat, Professeure d'anglais chargée de mission
- Brigitte Hainaut, Cheffe d'établissement adjointe
- Isabelle Arellano, Professeure d'espagnol
- Thomas Feldstein, Professeur d'histoire-géographie
- Françoise Rouam-Sim, Professeure d'histoire-géographie
- Michele Roblin, Représentante SNETAA NC
- Eric Duffour, Représentant SNETAA NC
- Jacques Wabete, Représentant STKE
- Philippe Josse, Représentant UGPE
- Christophe Dabin, Représentant UTCFECGC
- Emmanuel Berard, Conseiller gouvernement

Développer et accompagner les projets pluridisciplinaires d'échanges, en particulier dans la zone Océanie, dans un esprit de renforcement linguistique, d'interculturalités, et de professionnalisation.

Deux réunions ont eu lieu : le 7 mars au gouvernement puis le 17 mars à l'IFMNC. La prochaine aura lieu le 21 avril au vice-rectorat en salle 120 à 13h30.

Les premières réunions ont permis au groupe de partager les points de vue sur la thématique, de reformuler l'intitulé de la fiche action, de préciser les objectifs de l'action, de faire un état de la situation, et de poser les pistes qui seront explorées lors de la troisième réunion.
Ont été rappelés les textes des délibérations relatives à l'avenir de l'école calédonienne et au statut des EPENC ; et donc les 2 cibles de l'action : le projet de l'école et l'établissement, et les institutions prescriptrices (gouvernement, provinces, municipalités).
Il a également été rappelé que les propositions autour de ce 4e axe / objectif transversal / ambition du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie doivent donc être innovantes et permettre d'agir davantage sur les leviers de l'ouverture que sont : le numérique, les langues et cultures, les mobilités d'apprentissage et l'innovation, avec pour objectifs de réduire les inégalités, d'améliorer les performances scolaires, de renforcer les compétences en communication et d'améliorer le climat scolaire.
Avant la prochaine réunion, un échange d'information aura lieu avec le groupe 2 "renforcer l'identité de l'école calédonienne", et le groupe de réflexion sur le numérique (groupe 5).
Des questions centrales :
Comment coordonner les actions d'ouverture de l'école calédonienne à l'Océanie et au monde dans un contexte de dispersion des compétences ? quelle instance de pilotage institutionnel mettre en place ?
La dotation des moyens (financiers et horaires) aux écoles et aux établissements sera-t-elle globale, les instances de pilotages de la NC et des provinces, conserveront-elles des moyens ? et sur quelles actions et dispositifs ?
Quelle approche et quels parcours privilégier pour favoriser la mobilité des élèves les plus défavorisés (géographie, critères socio-économiques)?
Quelle cohérence établir entre les maquettes de formation des enseignants (ESPE,IFMNC et ENEP) et les parcours possibles, la démarche de projet et les outils de l'ouverture ?
Quelle cohérence établir entre les problématiques : de l'affichage thématique de l'ouverture à l'Océanie et au monde, de la validation pédagogique des parcours et projets, et de l'évaluation/valorisation des actions ?
Quel parcours à privilégier par niveau ? mobilités numériques à distance au premier degré (cycle 3) ; mobilités physiques au secondaire ?
Comment associer les étrangers vivants en Nouvelle-Calédonie à l'ouverture internationale de l'école calédonienne ?
Quel modèle d'intégration régionale impliquant des dispositifs de mobilité et formations harmonisées diplômantes avec les partenaires régionaux ?
Trois alertes:
Suite à la délibération, quel lien établir entre « les parcours et mobilités internationales » et « les parcours et mobilités interprovinciales » ? il est pertinent de réunir un autre groupe, dans le groupe 2 autour d'une autre fiche action
Comment intégrer les propositions du groupe qui seront validées par les élus dans les projets d'école et d'établissement en cours d'instruction pour la période 2016 à 2018 ? il revient aux tutelles d'articuler la délibération sur l'avenir de l'école et celle portant le statut des établissements
Quelle part donner dans cette fiche action aux études supérieures en lycée : STS et classes préparatoires ? il est important de maintenir un continuum d'information pour la meilleure orientation des élèves dans sa dimension internationale.

Reformulation de la fiche action : Les parcours d'ouverture et les mobilités d'apprentissage en Océanie et dans le monde.

Compte-rendu du GT6

Mercredi 9 mars 2016 / 13h30-16h30
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Coordonnateur :
Francis MODERAN
(principal du collège de Tuband)

6.1 - Rappels des thématiques traitées

- 1a LCK

Pilotes :

- Marie-Hélène WAMO (IEN, IEP 6)
- Danièle GUAENERE (chef du SELK)
    - Au primaire, rendre plus efficace cet enseignement au regard des dispositions du chapitre Iv de la délibération n°191 du 13/01/2012
    - Au primaire : assurer le continuum intra et inter degré (1^{er}/2^{nd}) en créant des filières bilingues de la maternelle au lycée en milieu homogène

- 1c Compétences de base en français et en mathématiques

Pilotes :

- Bruno-François MOSCHETTO (IA-IPR Lettres) et Jean-Claude LINDAUER (Chargé de mission mathématiques)
- Hélène LAPEYRERE (Directrice pédagogique de la DENC)
    - Mener un travail de réflexion et de propositions de pratiques pédagogiques pour articuler l'apprentissage de la langue française et des langues kanak
    - Renforcer le réseau des acteurs participant à la diffusion de la lecture (association, partenaires des métiers du ivre, familles, etc.)

- 1h Orientation

Pilotes :

- Sylvie HUMBERT (Inspectrice de l'Information et de l'Orientation)
- Zhor GABLE (Directrice du CIO)
    - Adapter et diversifier l'offre de formation technologique pour équilibrer les flux post-3ème et post 2nde vers les voies générales, technologiques et professionnelles
    - Utiliser le groupe de travail sur la réforme du collège pour simplifier les parcours des élèves et organiser un EPI sur l'orientation

- 1f Scolarité commune et parcours diversifiés

Pilotes :

- Agnès LISNIC (principale du collège de Mariotti)
- Francis MODERAN (principal du collège de Tuband)

- 1f bis La Réforme du collège

Pilote :

- Michèle ROIRE (IA-IPR de Mathématiques, Doyenne des inspecteurs)
    - Mettre en place u groupe de travail inter-degré pour étudier les principaux aspects de la réforme du collège et son éventuelle application en Nouvelle-Calédonie (travail inter-disciplinaires, cycles, conseils écoles et collèges, …)

6.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques

1a - LCK

Présents :
Co-pilotes : Mmes GUAENERE et Marie-Hélène WAMO
Contributeurs :
Marie-Hélène Hnamuko,
Victorin Atawa
Une représentante de 'lUGPE

Objectifs des actions à instruire :
Sécuriser le parcours des élèves, construire un vrai continuum éducatif de l'école primaire à l'enseignement supérieur
RAPPEL :
2 actions initialement inscrites au départ :
Assurer le continuum intra et inter degrés (1et/2nd) en créant des filières bilingues de la maternelle au lycée en milieu homogène (en lien avec les groupes 2 et 3)
Rendre plus efficace pour les élèves qui le choisissent cet enseignement, au regard des dispositions du chapitre IV de la délibération n°191 du 13/01/2012
POINTS ETUDIES :

1 /Constats/ Etats des lieux :
1 école bilingue Ajië/Français à Coula
Selon les provinces 2 à 4H de LCK en maternelle et 1à 2H au C2 et C3 (plutôt en Province Nord)
Nécessité d'une enquête précise et détaillée sur les différents dispositifs à chaque début d'année pour un état des lieux précis en termes d'horaires, de suivi, de profil des élèves etc…
2/ Objectifs prioritaires et secondaires de la thématique
Ouverture vers les langues et cultures voisines.
Construction d'une citoyenneté commune.
Transmission du patrimoine linguistique et culturel entre génération.
3/ Objectifs prioritaires et secondaires de l'action

•Définir des pôles de développement de l'enseignement bilingue dans le souci de garantir la continuité de l'apprentissage bilingue:

Chaque pôle est constitué :

1 groupe d'écoles pour alimenter en effectifs 1 ou 2 collèges,

1 groupe de collèges pour alimenter 1 ou 2 lycées

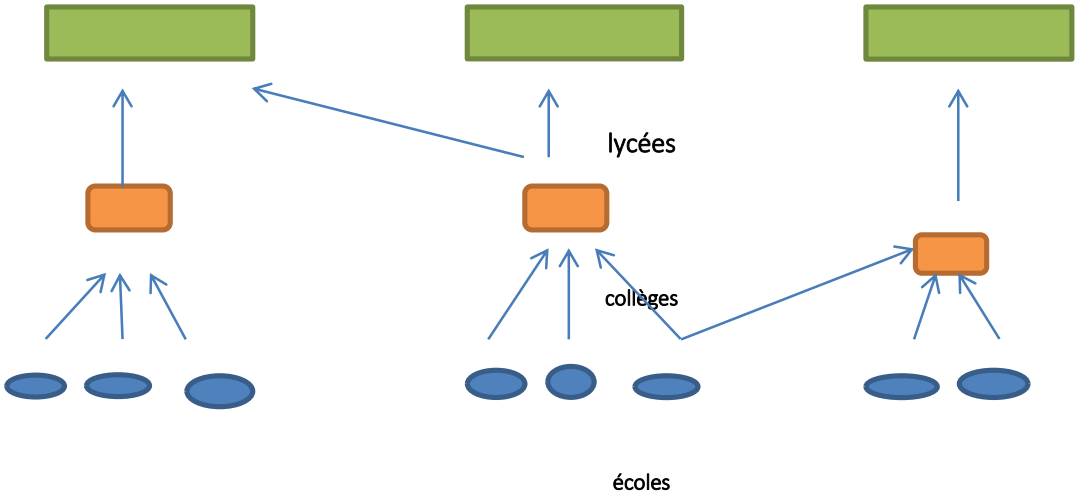

•Harmoniser la création de filière bilingue avec la carte prospective des implantations d'un enseignement d'une langue kanak, le choix de la langue étant parmi les 4 langues ajië, drehu, nengone, paicî.

Constats :

-Enseignement des LCK en Cycle 1 mais pas dans toutes les écoles Maternelles.
-Enseignement des LCK en cycle 2 et 3 inexistant en province Sud
Manque de visibilité de l'enseignement des LCK en provinces nord/Iles (nombre d'heures en LCK, quelles écoles, qui l'enseigne ?).

•Proposer un plan de formation pour 2017 :

- Dispositif de formation pour les enseignants LCK en vue d'une habilitation à enseigner dans le 1er et 2nd degré.
- Formation sur les éléments fondamentaux de la culture kanak en direction de tous les enseignants.

Constat : Enseignement d'une langue kanak (non reconnue au Bac) depuis la maternelle jusqu'au collège -exemple du Xârâcùù région de Canala-

•Afin d'assurer la continuité inter degré, envisager une organisation sur l'offre d'enseignement des langues telle que :

a/ LV2 LCK (heures obligatoires) sur une des 4 langues en 5e
b/ Enseignement de complément sur la langue de la région
(exemple du xârâcùù non reconnue au Bac)

c/ LV3 enseignement de complément sur l'1 des 4 langues ajië, paicî, nengone, drehu

3/ Moyens humains/moyens matériels

Partenariat institutionnel pour l'ouverture des filières bilingues, provinces, gouvernement, mairies

Action en cours à l'Initiative du VR SELCK-CDP

- Portail numérique sur la civilisation kanak «PANIER DE PAROLES » : création d'un site selon une arborescence autour des concepts, outil dédié aux enseignants et à un large public facilitant la compréhension et l'exploitation des concepts de la civilisation kanak

4/ Eléments visant à atteindre les objectifs visés

-Rédaction du cadre de formation des enseignants

-Rédaction d'un plan d'actions pour l'ouverture de filière bilingue – définition des pôles de développement de l'enseignement bilingue- Principes et démarches

- Etat des lieux sur l'enseignement des langues : effectifs élèves et enseignants – organisation des enseignements en LCK dans chaque établissement scolaire →heures et contenus des enseignements

1c - Les compétences de base en français et en mathématiques

Présents :
Co-pilotes :
Bruno-François MOSCHETTO
Jean-Claude LINDAUER
Hélène LAPEYRERE
Contributeurs :

Les objectifs identifiés pour la thématique sont : Réduire de façon significative le taux d'illettrisme et d'innumérisme en Nouvelle-Calédonie

Présentation de l'action : Création d'une communauté de formateurs référents en réseau.

Les objectifs de l'action sont :

- Création d'un groupe inter-degrés (1er et 2d degrés), inter-catégoriel (enseignants des premier et second degrés, non spécialisés et spécialisés, documentalistes, formateurs,…) , inter provincial (afin d'avoir une approche commune pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie dans un souci d'équité), incluant les instituts de formation dans leur diversité.

- Ce groupe exploitera, nourrira une banque d'outils pédagogiques et didactiques, en valorisera l'usage en formation initiale et continue dans tous les degrés d'enseignement,

- Rationalisation des outils d'évaluation, mise en conformité de ces outils avec les réalités culturelles et linguistiques de la Nouvelle-Calédonie.

Les acteurs concernés : l'ensemble des formateurs concernés par la lutte contre l'illettrisme

Les partenaires identifiés sont : DENC, VR, Provinces, instituts de formation, UNC

Les moyens à mobiliser sont :

-humains : Mobilisation de formateurs et d'acteurs participant à la formation des enseignants, sous l'autorité des IEN et des inspections pédagogiques des lettres et de mathématiques.

- matériel : Prévoir des temps de rencontre, des déplacements, des outils de communication (possibilités d'interventions du groupe auprès des équipes éducatives par visio-conférences).

- financiers : Prévoir un budget pour permettre aux personnes de cette communauté de se rencontrer, Prévoir un budget pour créer un fonds d'ouvrages de référence pour travailler, réflexion à compléter.

1h - Orientation

Présents :
Pilote : Anne-Sophie Wojciechowski

Contributeurs :
David Lagedamon,
Boniface Waithiko
Beniéla Lorée
Catherine Ris
Frédéric Thomas-Dumont
Sarah Dulradjak
Laurence Chaze

Créer un parcours d'orientation à l'image du parcours d'Avenir en métropole tournée vers la découverte du monde professionnel autant que sur les filières d'enseignement (50 / 50).

Le groupe s'est interrogé sur l'état des lieux des pratiques en NC. Quelles possibilités d'envoyer les collégiens en entreprise pour une meilleure orientation et connaissance du terrain ? Chacun a une entrée différente propre à son domaine.

- ⇨ Soit il s'agit de collégiens en graves difficultés et des remédiations sont réalisées par le biais de période en entreprise, précédées de 6 semaines d'accompagnement. Permet la sécurisation du parcours, car l'enfant n'est pas sorti du collège.
- ⇨ Soit certains collèges mettent en place la découverte des métiers en 3ème (PDMF ou DP6).

On rencontre alors la difficulté globale de trouver des lieux qui accepte des collégiens très jeunes, parfois en dessous de 14ans, immatures, et avec des obstacles liés aux assurances (CAFAT et RC). Les conventions de stage sont à la fois obligatoires **et** illégales avant 14ans.

- **Un vide juridique est à combler : statut du jeune en immersion.**

La nouveauté dans la réforme des collèges est de réaffirmer ces pratiques, et de les faire démarrer dès la 6ème, dans le cadre des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires), en impliquant l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Il s'agit désormais de bâtir **un « parcours avenir local »** en incluant l'Idée d'un portfolio associé à une application numérique, qui permettrait un suivi par l'élève de son propre parcours, abondé par l'équipe, et tous les acteurs rencontrés (pb d'accès ?). Ce portfolio comporte tous les aspects de la vie du jeune : artistique et culturel, santé, citoyenneté, avenir. Le plus simple serait d'utiliser une application existante, telle que « folio », adaptée localement.

Conclusions :

- Les entreprises veulent s'engager : il s'agira de les associer davantage.
- Les projets d'établissement doivent comporter un volet « orientation », mais peu d'actions sont entreprises dans ce sens. Comment systématiser les entretiens d'orientations souvent ignorés et pourtant obligatoires ? Les enseignants n'y sont pas préparés : manque de formation des enseignants à accompagner l'élève dans son orientation, y compris à l'ESPE en NC.
- L'AP au lycée n'est pas utilisée pour l'orientation, mais en remédiation essentiellement.

- ⇨ **Il s'agit donc de trouver les clés pour réduire les orientations défaillantes, par défaut,**
- ⇨ **En harmonisant les pratiques et donc l'accès de tous les élèves à un tel parcours**
- ⇨ **En formant les équipes.**
- ⇨ **En clarifiant tous les acteurs, des établissements aux entreprises**
- ⇨ **Avec un outil tel que le portfolio…**

Décision d'un prochain RV le 31 mars à 13h30 à l'IUT.

A faire pour cette date :

- S'approprier les documents concernant le parcours avenir en métropole
- A chacun d'imaginer un parcours local possible en remplissant la fiche action vierge jointe
- Le 31, nous pourrons mettre en commun et commencer la rédaction de la fiche.

1f - Scolarité commune et parcours diversifiés

Présents :
Pilotes : Agnès Lisnic et Francis Moderan
Contributeurs :

Assurer le réel continuum CM2/6ème à travers des modalités particulières (des professeurs partagés, des PE chargés de prendre les élèves en difficulté sur les fondamentaux en 6ème)

Relevé de conclusions

L'exigence d'une scolarité commune est clairement soulignée dans la délibération.

La notion de Parcours diversifiés doit être éclaircie :

La notion de Parcours diversifiés doit être entendue dans sa dimension d'accompagnement de l'élève, en proposant, au plus près de ses difficultés et de ses différences, des dispositifs souples , inclusifs et efficients sans pour autant créer de structures figées.

En ce qui concerne la formulation de l'action proposée, il ne semblerait pas souhaitable que la difficulté de l'élève soit prise en charge par les PE mais bien par les PE et les enseignants du collège afin de construire des modalités partagées d'accompagnement.

Dans un premier temps, les membres présents ont fait les constats suivants :

L'entrée en 6ème

- peut correspondre à un point de rupture en raison des nombreux changements qu'elle induit chez l'enfant.
- peut provoquer une réelle perte de confiance, d'estime de soi qui se traduit à plus ou moins court terme dans un comportement défiant à l'égard de l'école
- peut induire un décrochage silencieux dès la 5ème

Pistes de réflexion pour maintenir un continuum, favorable à la réussite de l'élève :

- Initier un accompagnement important sur les fondamentaux en 6ème , en particulier la maîtrise de la langue et en évaluer l'efficience.
- Mettre en œuvre une réflexion sur l'évaluation : notions d'évaluation partielle , positive.
- Institutionnaliser des journées pédagogiques entre professeurs des écoles et professeurs du collège autour de thématiques pédagogiques fortes: méthodes de travail, évaluation.
- Investir les temps d'accompagnement personnalisé : effectifs réduits, collaboration enseignants du primaire : enseignants du secondaire
- Informer les parents de façon transparente et ouverte sur les modalités d'accompagnement (Volet pédagogique du Projet d'établissement) et les associer.

1f bis - Réforme du collège

Présents :
Pilote : Michèle ROIRE
Contributeurs :

SYNTHESE du groupe de travail action du 9 mars 2016 sur la réforme du collège

Dans un premier temps le groupe a échangé sur la réforme du collège. La réflexion engagée dans le groupe inter/degrés ainsi que Les expérimentations menées dans 7 collèges en NC ont été présentés. Dans un second temps les échanges ont porté sur ce qui dans la réforme nous a semblé être des leviers pour le collège en NC et répondre aux objectifs du projet éducatif (délibération n°106 de janvier 2016)

Un consensus en faveur de l'adoption de la réforme s'est dégagé sur les points suivants :

1-**adopter la réforme des cycles et donc le nouveau cycle 3** à cheval sur l'école primaire et le collège (CM1-CM2-6e)pour permettre un meilleur suivi des élèves, une meilleure maîtrise des fondamentaux.

2- **créer des instances inter/degrés réunissant les acteurs du premier degré et second degré d'un collège et des écoles de son secteur** (conseil de cycle élargi, conseil école/collège, conseil de classe de 6e élargi…) afin d'organiser ce suivi et de mettre en place des actions d'accompagnement y répondant.

3- **introduire la LV2 en 5e ou une Langue Kanak** pour répondre à 2 attendus du projet éducatif : l'ouverture de l'Ecole sur le monde et l'offre de l'enseignement d'une LK (dès la 5e donc)

4- **renforcer l'AP** (accompagnement personnalisé à tous les niveaux du collège (3h en 6e, 1 à 2h de la 5e à la 3e) ; l'inclure dans les horaires des disciplines ; ce dispositif favorise la différentiation et notamment la mise en œuvre d'actions pour venir en aide aux élèves en difficulté, il permet de mieux

adapter ces actions au public d'élèves accueilli dans l'établissement et de davantage personnaliser les parcours.

5- **introduire les EPI** (enseignements et pratiques interdisciplinaires) dès le cycle 4 à raison de 2 à 3h par semaine inclus dans les horaires disciplinaires, afin de donner du sens aux savoirs scolaires, de rendre vivantes et attractives les disciplines, et d'éviter le cloisonnement. Conserver les 8 thématiques d'EPI proposées dans la réforme du collège mais proposer des intitulés mieux adaptés à la Nouvelle-Calédonie.

6- **renforcer l'autonomie de l'établissement** comme il est inscrit dans le statut des EPENC via la **dotation horaire complémentaire de 3h par division** que propose la réforme du collège ; permettre ainsi à chaque collège de répondre au plus près aux besoins des élèves et aux problématiques spécifiques de l'établissement ; responsabiliser ainsi davantage les équipes dans les actions qui peuvent être installées dans l'établissement en faveur de la réussite des jeunes qui leur sont confiées.

7- **alléger la journée de classe des élèves** (la réforme propose 26h hebdomadaires à chaque niveau du collège, contre actuellement 27h en 6^{e}, 25h en 5^{e}, 28h en 4^{e}, 28h30 en 3^{e})

A été également évoqué la problématique de l'efficacité de l'orientation, et **la création d'un parcours avenir (ex PIODMEP) à l'instar de la métropole**, afin de mieux informer les élèves sur les métiers et les filières. Ce parcours devra être adapté à la Nouvelle-Calédonie.

Compte-rendu du GT7

Jeudi 10 mars 2016 / 8h30-11h30
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Jérôme Clément
(IA-IPR Etablissements et Vie scolaire)
Patricia Le Rohellec
(Principale du collège de magenta

7.1 - Rappels des thématiques traitées

- 1a LCK

Pilotes :

- Marie-Hélène WAMO (Inspecteur Education Nationale, IEP 6)
- Danièle GUAENERE (chef du SELK)
  - Mise en place d'un concours d'instituteurs LCK niveau Bac et une formation initiale de 3 ans
  - Mettre en place un CAPE-LCK (Formation continue)

- 1c Compétences de base en français et en mathématiques

Pilotes :

- Bruno-François MOSCHETTO (IA-IPR Lettres) et Jean-Claude LINDAUER (Chargé de mission mathématiques)
- Hélène LAPEYRERE (Directrice pédagogique de la DENC)
  - Renforcer les axes de formation liés à la prévention de l'illettrisme dans la formation initiale des enseignants et mettre en cohérence nos ressources de formateurs avec les priorités affichées (cf carte PEMF).

- 1g Lutte contre le décrochage scolaire

Pilotes :

- Patrick RETALI (Proviseur du Lycée Jules Garnier)
- Chantale CREUGNET (Principale du Collège de Bourail)
  - Développer la formation des personnels de vis scolaire à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires et renforcer la présence d'éducateurs spécialisés
- 3a 3c : Les enseignants du 1er degré (directeurs d'école, adjoints, conseillers pédagogiques) et l'encadrement (personnel de direction, adjoint d'éducation, conseiller principal d'éducation, inspecteur)

Pilotes :

- Myriam BEAUMONT (DRHFPNC) (3a)

- Xavière ROLETTO (Chef de division/service-Division du personnel) (3a)
- Anne JAUNAY (Principale du Collège de Païta)
- Georges Albert (Inspecteur Education Nationale, IEP 3)
    - Créer un véritable statut des directeurs d'école
    - Rénover le statut territorial des personnels de direction
    - Renforcer la légitimité, l'autorité des personnels en service, dans les écoles, les collèges et les lycées

- 6c Les parents (la c-oéducation)

Pilotes :

- Eric VALLON (Principal adjoint du collège de rivière salée)
- Christelle Varnay (Directrice de l'école Maurice Fontrobert)
- Anne RETALI (Directrice de l'école Candide Koch)
    - Institutionnaliser la participation et l'information des parents à travers des conseils d'école obligatoires (en lien avec le groupe 6)
    - Créer une mission permanente en charge des relations entre l'Ecole et els familles au sein des directions
    - Créer un véritable statut des parents d'élèves

7.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques

1a - LCK

Non renseigné

1c - Compétences de base en français et en mathématiques

Présents :
Pilotes :
Bruno-François MOSCHETTO et Jean-Claude LINDAUER
Hélène LAPEYRERE
Contributeurs :
Gaëlle Le Vot
Fabienne Bénébig,
Yannick Lerrant
Il est rappelé l'objectif de la thématique : Réduire de façon significative le taux d'illettrisme et d'innumérisme en Nouvelle-Calédonie.

Les objectifs prioritaires et secondaires de l'action sont :
Créer les conditions administratives d'instauration d'un module de formation obligatoire conjoint, dans la formation initiale terminale des enseignants du premier degré et du second degré visant à :
- présenter la réalité des difficultés de lecture et de numération dans la population scolaire au seuil inter-degré
-inventorier l'origine des difficultés d'apprentissage dans les deux domaines fléchés,
- analyser l'éventail des solutions de palliation susceptibles d'être mises en œuvre dans le temps d'une année scolaire,
- analyser l'éventail des solutions de palliation susceptibles d'être mises en œuvre dans le temps d'une année scolaire,

- articuler ces étapes aux perspectives de recherches destinées à être conduites à l'ESPE et à l'Université de Nouvelle-Calédonie, notamment le laboratoire interdisciplinaire de recherche en éducation (LIRE).

Public concerné :

L'ensemble des professeurs stagiaires du premier et du second degré en année terminale de formation initiale, dans les établissements d'enseignement supérieur du territoire.

Acteurs concernés :

Une communauté de formateurs, à constituer sous le contrôle des IEN et des inspections pédagogiques des lettres et de mathématiques, placée sous l'autorité des directions des instituts de formation initiale, du vice-rectorat et de la DENC.

Cette communauté émanerait du groupe de lutte proactive contre l'illettrisme et l'innumérisme du vice-rectorat, agrégerait l'ensemble des acteurs concernés et intéressés par la problématique et serait appuyée de professionnels de la lecture publique.

Partenaires :

IFMNC, ENEP, ESPE, UNC, DENC, VRNC

Etat des lieux :

*Moyens humains :

Un consensus s'établit sur la nécessité, pour les enseignants des écoles de prendre une connaissance directe des phénomènes d'exclusion liés à l'absence de maîtrise de la lecture et de la numération au cours de la scolarité en collège, d'une part, et sur l'importance de d'appréhender les protocoles d'apprentissage du déchiffrement et de la numération pour les professeurs du second degré, d'autre part.

On observe en Nouvelle-Calédonie un large éparpillement des cursus et filières de formation des enseignants du premier et du second degré, qui se traduit par une absence totale de mutualisation de la formation relative aux problématiques inter-degré. En effet, l'ENEP et l'IFMNC ne délivrent pas de diplôme de master à leurs étudiants, pas plus que l'ESPE pour ce qui est des professeurs des écoles. Or le tronc commun de formation prévu au premier semestre des MEEF 1 est le seul segment du cursus dans lequel les professeurs des premier et second degrés pourraient partager les références professionnelles déclinées par les quatorze premières compétences du référentiel des métiers de 2013.

Par conséquent pour des raisons d'ordre institutionnel, il n'existe pas aujourd'hui, et ne peut pas exister en l'état, de culture professionnelle commune liée aux réalités et aux nécessités de l'apprentissage des fondamentaux en français et en mathématiques chez les néo-enseignants.

*Moyens matériels

Les formations des néo-enseignants du premier degré et du second degré se déroulent selon deux calendriers différents : calédonien pour ceux-là, métropolitain pour ceux-ci. L'intersection calendaire entre les deux populations de stagiaires se situe donc entre le début du mois de février et la fin du mois d'août de chaque année. En outre, les étudiants de l'ENEP et de l'IFMNC ne suivent plus actuellement de formation sur site universitaire et ne sont pas pris en charge par du personnel enseignant appartenant à l'ESPE ou l'UNC, ce qui contribue aux écarts de culture commune.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

*Moyens humains :

Mise en place module de formation obligatoire et commun aux professeurs stagiaires du premier et du second degré en année N – 1 de la date de prise de fonction en tant que titulaire, et cela pendant la période de février à août. Ce stage serait dédié à la mutualisation des compétences et des expériences dans le domaine des difficultés de lecture et de numération chez l'ensemble des professeurs en formation initiale (écoles, collèges et lycées, documentalistes).

Eléments permettant d'atteindre l'objectif :

Les éléments les plus importants apparaissent d'ordre administratif et institutionnel.

1g - Lutte contre le décrochage scolaire

Présents :
Pilotes :
Patrick RETALI / Frédéric THOMAS-DUMONT

Synthèse de l'échange :

Objectif des actions à instruire en rapport avec la thématique du G7 :

Sur la demande du groupe de travail, nous avons élargi la formation des personnels à celle de la communauté éducative. Le deuxième point n'a pas changé.
Développer la formation de la communauté éducative à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire et renforcer la présence d'éducateurs spécialisés.

Dans la nouvelle organisation des établissements avec les EPE, il est intéressant de noter dans ce nouvel appareil juridique la possibilité que les personnels, parents et partenaires investissent autrement l'établissement scolaire, avec un travail transversal efficient ou chacun pourrait amener des compétences. Les personnels œuvrant au sein d'un établissement peuvent être amenés à bénéficier de formations adéquates en fonction du contexte et des besoins des équipes. Avec un accès à ces formations aux représentants des parents et aux partenaires de l'établissement.

Formations courtes développées par l'IFAP ou le SIGN :

- sur les problématiques liées aux addictions, sur la gestion des conflits…
- sur l'observation, la détection, le conseil,l'aiguillage, le soutien, la prise en charge du jeune, qui peuvent actuellement être différents si l'on est en Province Nord, ou en province Sud, si l'on est sur un établissement avec un gros effectif ou pas.

- Un point particulier sur les enseignants avec des Modules de Formations initiales plus accentués sur la psychologie et le développement de l'enfant, de l'adolescent. Avec une partie bien détaillée sur la médiation et la gestion des conflits.
- Développer la formation des personnels d'internat qui sont au centre d'un partenariat de coéducation important entre les institutions et les partenaires extérieurs.

Renforcer la présence d'éducateurs spécialisés

Depuis 5 ans nous assistons à un développement des postes d'éducateurs spécialisés chargés de la prévention du décrochage dans les collèges et lycées de Nouméa et du grand Nouméa. Différentes visions de la prise en charge du jeune y est développée. Certains comme ceux des Collèges de Nouméa, travaillant pour le gouvernement de la NC en lien avec le Contrat Local de Sécurité (CLS) de La Ville de Nouméa, font partie de l'équipe du collège et se déplacentauprès des familles. D'autres appartenant à l'ASEANC ou au CLS des Communes du grand Nouméa travaillent sur un territoire et couvrent plusieurs collèges voir lycées du grand Nouméa.

L'intérêt du groupe de travail de cet atelier pour le développement de ces postes d'éducateurs a été mis en avant avec une exigence principale :le regroupement de ces éducateurs spécialisés dans une même structure gouvernementale qui pourrait avoir une vision pays plus efficiente et ainsi mettre en place des pratiques et des objectifs communs.

3a et 3c - Les enseignants du 1er degré (directeurs d'école, adjoints, conseillers pédagogiques) et l'encadrement (personnel de direction, adjoint d'éducation, conseiller principal, d'éducation, inspecteur)

Action 3a – Créer un véritable statut des directeurs d'école
Les contributeurs présents s'accordent sur le fait que la création d'un statut des personnels de direction n'est pas pertinente sans organisation d'un concours pour l'exercice de ces fonctions.
Il est, en conséquence, proposé de modifier l'intitulé de l'action afin de réfléchir à la mise en place d'un référentiel métier des directeurs d'école et non pas à un statut.
La fédération des fonctionnaires souhaite que ce référentiel comprenne 2 parties :
- 1 partie commune aux 3 provinces
- 1 partie propre à chaque province en lien avec ses spécificités

Compte tenu de la répartition des compétences dans le 1er degré, il est demandé que les provinces, la DENC et les mairies soient associées lors des prochains groupes de travail.

Action 3c-1 – Rénover le statut territorial des personnels de direction
L'objectif de cette rénovation acté par les contributeurs est de rendre le statut plus attractif.
L'UT-CFE-CGC demande à ce que le statut soit revu sur les points suivants :
- corps et grade
- fonctions
- modes de recrutement
- harmonisation des grilles de rémunération et d'avancement
- mis en place d'une lettre de mission et du régime indemnitaire associé

- imposer une contrepartie pour les personnels bénéficiant lors de leur formation d'une aide de la Nouvelle-Calédonie

Compte tenu de ces éléments, il apparaît essentiel de :
- mesurer les impacts financiers de cette demande
- associer l'IA-IPR EVS concernant la redéfinition des missions
- articuler cette demande de modification statutaire avec le plan de modernisation de la fonction publique

6c - Les parents (la co-éducation)

Présents:
Anne Retali,
Christelle Varney,
Mme Nirikani,
Mme Wacalie,
M. Martin,
Sylvain Hons,
M.Pietri,
M.Dantard,
M.Antin,
M.Atti
Eric Vallon

Constats divers et variés sur la présence des parents à l'Ecole :

-présence ou non
-raisons
-actions des uns et des autres pour attirer
-moyens d'y remédier

Propositions :

1 : proposition d'une définition : « la co-éducation est la fondation d'un partenariat famille/école dans le respect du rôle de chacun pour un meilleur accompagnement de l'enfant durant toute sa scolarité.
2 : mettre en œuvre, renforcer et animer les conseils d'école
3 : créer les conseils école/collège avec comme objectif de lisser les aspérités rencontrées lors de la liaison CM2/6ème
4 : dans le cadre d'un continuum éducatif, prolonger ces conseils école/collège en conseils collège/lycée
5- Propositions pour le collège, Fiche Action :

Renforcer le rôle du PP, faire en sorte, par une décharge horaire (1h/hebdo) ou promotion financière, que le PP devienne l'interlocuteur référent des parents de la classe en charge

Mallette des parents au collège

Préfet des études- Le CPE ?

Compte-rendu du GT8

Lundi 7 mars 2016 / 13h30-16h30
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Coordonnatrice : Elisabeth ARNAL-BLANC
(Principale du collège de Koutio)

8.1 - Rappels des thématiques traitées

Cinq thématiques sont représentées dans le GT8.

- 1d- Le numérique

Pilotes :

- Laurent CHARDON (IA-IPR Délégué académique au numérique)
- Steeve LESTURGIE (Chargé de mission au Numérique à la province Sud)
    - Intégrer dans tous les enseignements un accompagnement des élèves à une utilisation responsable des matériels et usages des ressources numériques.

- 1g - La lutte contre le décrochage scolaire

Pilotes :

- Patrick RETALI (Proviseur du Lycée Jules Garnier)
- Chantale CREUGNET (Principale du Collège de Bourail)
- Frédéric BLAISE (Chargé de mission prévention et lutte contre le décrochage scolaire au vice-rectorat)
- Frédéric THOMAS-DUMONT (Coordonnateur du dispositif de prévention de la déscolarisation dans les collèges de Nouméa – DASS)
    - Développer le tutorat en collège et en lycée
    - Poursuivre le développement des dispositifs de prévention et de repositionnement notamment en dehors du Grand Nouméa particulièrement pour les 16-18 ans. Mettre en place des structures relais permanentes (dispositif relais, itinéraires d'accès à la qualification…) en fonction des besoins exprimés par les chefs d'établissements.

- 2b – Promotion de la santé

Pilotes :

- Claude GAMBEY (Chargé de mission Santé auprès du SG du GNC)
- Maider EYHERABIDE (Chargée de mission Santé à la DENC)

- Catherine LEHMANN (Chef de la cellule de promotion de la santé en milieu scolaire au vice-rectorat)
    - Promouvoir et soutenir les projets éducatifs transversaux dans le domaine de la santé

- 2g – L'égalité filles-garçons :

Pilotes :

- Véronique LEHOULLIER (Déléguée académique - Mission Egalité)
- Rolande TROLUE (Conseillère Chargée de la Condition Féminine)
    - La mise en place de débats en classe, d'activités réflexives sur ce qu'est l'égalité de droits et l'égalité de traitement entre les filles et les garçons mais aussi entre les femmes et les hommes en y associant des personnes civiles, des ONG…

- 4b - L'évaluation du système éducatif :

Pilotes :

- Claude CONSTANS (Directeur de cabinet d'Hélène IEKAWE
- Romain CAPRON (Collaborateur d'Hélène IEKAWE - GNC)
- Provinces
    - Dans chaque école, mettre à jour le tableau de bord de la vie scolaire avec le nombre d'élèves et de personnels absents (En lien avec le groupe 6)

8.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques

1d- Le numérique

Non renseigné

1g - La lutte contre le décrochage scolaire

Pilotes présents : Patrick RETALI / Frédéric THOMAS-DUMONT

Synthèse de l'échange : Objectif des actions à instruire en rapport avec la thématique du G8 :

-Développer le tutorat en collège et lycée

- Poursuivre le développement des dispositifs de prévention et de repositionnement sur le grand Nouméa auprès des jeunes de 16/18 ans (article 5 de la délibération 106).

Il est intéressant de souligner qu'il faut prendre en compte la problématique de l'absentéisme et du décrochage scolaire dans sa globalité , ainsi appliquer une véritable politique de prévention à chaque niveau , du primaire à l'université en passant par le collège et le lycée . C'est une vision que peut nous donner le projet éducatif dans sa démarche de travailler sur les actions à mettre en œuvre. C'est un axe privilégié des politiques publiques.

Nous avons abordé la vision des parents sur l'école de leurs enfants. Leur implication ainsi que leur appropriation des institutions. Souvent avec une image relativement terne de l'institution scolaire, véhiculant un déterminisme qui peut empêcher l'enfant de s'autoriser à aller de l'avant (faible estime de soi). Qu'est-ce que l'enfant attend de l'institution, qu'est ce qui fait sens dans sa vision de l'école ?

-Développer le tutorat en collège et lycée

Nous avons échangé sur la nécessité de privilégier les rencontres avec le jeune, de « tisser du lien » avec lui sur deux niveaux : au sein de l'établissement avec un tuteur qui pourrait faire le lien avec les parents, l'institution et le jeune. Au sein de son lieu d'origine, un référent choisi auprès des institutions partenaires comme la Mairie, le Village, la tribu, qui s'occuperait du jeune lors de son retour chez lui, lors des vacances scolaires ….aussi bien sur le plan pédagogique en organisant du soutien scolaire mais aussi sur le plan familial. Le rôle du tuteur en interne aux établissements scolaires et du référent en externe dans le lieu de vie du jeune sont complémentaires.

Certaines associations pourraient investir les établissements lors des vacances sur du soutien scolaire, des animations. Laisser l'école ouverte disponible auprès des associations encadrant les jeunes.

Soutien élargi : Le jeune pourrait s'appuyer sur un certain nombre de personnes disponibles sur rendez-vous afin de bénéficier d'un soutien constructif, qu'il peut aussi trouver auprès des enseignants (Prof principal en particulier).

- Poursuivre le développement des dispositifs de prévention et de repositionnement sur le grand Nouméa auprès des jeunes de 16/18 ans (article 5 de la délibération 106).

Selon l'article 5 de la délibération 106 sur le projet calédonien, nous avons obligation auprès de la tranche d'âge 16-18 ans de trouver des solutions de formation sur les jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme. Nous n'avons pas élaboré de fiche action pour le moment sur ce thème, sachant que nous étions sur une première rencontre. D'autres échanges auront lieu sur de petits groupes techniques.

2b – Promotion de la santé

Un contributeur a participé à notre temps de travail. Nous avons dans un premier temps présenté «l'état des lieux» de l'existant en termes de promotion de la santé à l'école. Puis dans un second temps, nous avons présenté la méthodologie de travail que nous proposions, intégrant les acteurs concernés par la thématique.

La présentation a suscité des réflexions. Les conclusions de ces échanges, sont qu'il est important de considérer la démarche d'éducation pour la santé et de suivi médico-social dans le cadre d'un environnement en interaction avec toutes les actions menées :

- Soit dans le cadre scolaire : l'offre alimentaire, l'hygiène des locaux, l'accès aux produits d'hygiènes etc.

- Soit dans le cadre extra-scolaire : avoir conscience que l'offre de soins n'est pas égale sur le territoire et que tous les jeunes du pays n'ont pas accès à la rééducation orthophonique par exemple.

Enfin, il a été souligné l'importance du travail en partenariat avec les parents, pour un meilleur accompagnement des enfants.

4b - L'évaluation du système éducatif

Présents :
Pilotes :
Romain Capron et Claude Constans
Contributeur :
Laure Baron

1ère proposition : Reformulation de l'action :
« Dans chaque établissement, mettre à la disposition des personnels des outils d'évaluation et de pilotage »

Objectifs prioritaires et secondaires de l'action :
1. Comment pour les écoles, les établissements, les personnels les indicateurs existants ?
Pour quel(s) objectif(s) ?

2. La communication de ces indicatifs :
Pour quel public et quelle utilisation ?

1. **Comment améliorer les indicateurs existants ?**

1er constat, entre le 1er et le 2nd degré, on ne parle pas des mêmes évaluations :
1er degré : On est sur une évaluation du niveau de l'élève (fin CE1 et fin CM2) avec derrière l'idée de remédiation.
2nd degré : Il s'agit d'une évaluation plus globale, on est sur des indicateurs de corrélation entre la performance des établissements au regard des caractéristiques du public accueilli et des moyens accordés des élèves (par exemple : réussite au DNB, etc.).
Proposition : en termes d'évolution **:**

- Pour le 1er degré : On peut considérer qu'on pourrait avoir une évaluation plus globale
- Pour le 2nd degré : On pourrait axer un peu plus sur les performances de l'élève

*Par ailleurs rajouter les caractéristiques « enseignants » + caractéristiques vie scolaire
*Mettre du lien entre 1er et 2nd degré
Pourquoi faire ?

1. Améliorer les performances des élèves
2. Rétablir une équité de moyens
3. Donner des outils d'évaluation pour la négociation

2. **La communication :**

Il existe des structures au sein des établissements. La communication des évaluations des écoles, des collèges et des lycées dans le grand public doit faire l'objet d'une réflexion approfondie compte tenu des difficultés d'interprétation.

Conclusion :
Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du travail du group 9 sur la gouvernance et l'évaluation du système éducatif, et plus particulièrement sur l'observatoire de la réussite éducative.

Compte-rendu du GT9

Jeudi 10 mars 2016 / 13h30-16h30
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Coordonnateur : Thierry MABRU
(Secrétaire général du VR/DGE)

9.1 - Rappels des thématiques traitées

Huit thématiques et deux actions supplémentaires sont représentées dans le GT9.

- 1d- Le numérique

Pilotes :

- Laurent CHARDON (IA-IPR Délégué académique au numérique)
- Steeve LESTURGIE (Chargé de mission au Numérique à la province Sud)
    - Créer un dossier administratif et pédagogique qui suit l'élève tout au long de sa scolarité accessible à l'élève et sa famille et contenant des éléments éducatifs et pédagogiques (En lien avec les groupes 3 & 4).

- 1e - ASH

Pilotes :

- Jean-Yves KARTONO (Inspecteur de l'éducation nationale, adjoint au vice-recteur)
- Isabelle VIREM, Cabinet Isabelle CHAMPMOREAU
    - Fusionner le texte régissant l'organisation de la CLIS (délibération n° 120 du 26/09/2005) avec le cadre fixant le dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré (circulaire n° 2010-088 du 18. 6. 2010 relative à la scolarisation des élèves handicapés) (En lien avec le groupe 3).

- 1g - La lutte contre le décrochage scolaire

Pilotes :

- Patrick RETALI (Proviseur du Lycée Jules Garnier)
- Chantale CREUGNET (Principale du Collège de Bourail)
- Frédéric BLAISE (Chargé de mission prévention et lutte contre le décrochage scolaire au vice-rectorat)
- Frédéric THOMAS-DUMONT (Coordonnateur du dispositif de prévention de la déscolarisation dans les collèges de Nouméa – DASS)
    - Créer le cadre réglementaire pour faciliter le traitement des élèves concernés, décrochage (En lien avec les groupes 3 & 6).

- Mettre en place les logiciels PERSEVERANCE et SIGNABS pour le repérage et le suivi automatique des élèves décrocheurs et renforcer les indicateurs dans les établissements (En lien avec les groupes 3 & 6)

- 1j – Les enseignements privés

Pilotes :

- Véronique CONSTANS (Chef de division/service - Division de l'enseignement privé)
- Alexandre RIBERE (Secrétaire général de la DDEC)
  - Organiser un « tour de table », séparément, des collectivités et des directions afin d'actualiser les positions des parties et les éléments du rapport Fradet (En lien avec le groupe 7)
  - Constituer un groupe de travail pour aboutir à une nouvelle contractualisation (En lien avec le groupe 7)

- 2b – Promotion de la santé

Pilotes :

- Claude GAMBEY (Chargé de mission Santé auprès du SG du GNC)
- Maider EYHERABIDE (Chargée de mission Santé à la DENC)
- Catherine LEHMANN (Chef de la cellule de promotion de la santé en milieu scolaire au vice-rectorat)
  - Définir une réglementation (organisation des visites médicales en fonction de l'âge, dossier médical unique informatisé…) (En lien avec le groupe 4).

- 2c - Les transports scolaires :

Pilotes :

- Richard MARDJOEKI (Directeur du Syndicat Mixte de Transport Interurbain)
- Jules HMALOKO (SGA Province Sud)
  - Constituer un groupe de travail sur le transport scolaire et sur les actions à mettre en œuvre (En lien avec le groupe 4).

- 4a – La gouvernance :

Pilotes :

- Thierry MABRU (SG du VR-DGE)
- 1 représentant de la province Nord
- Claude CONSTANS (Directeur de cabinet d'Hélène IEKAWE)
- Romain CAPRON (Collaborateur d'Hélène IEKAWE)
  - Instances de concertation :

o institutionnelle Comité inter-collectivités technique de l'Education (CITE)
o consultatives : Conseil consultatif de l'enseignement/éducation (CCE), Comité de l'enseignement agricole (CEA)

  - Organisme d'évaluation et de pilotage du système éducatif :

o Haut conseil de l'Education (HCE)
o l'Observatoire de la réussite éducative (ORE)

  - Encadrement juridique : rédaction du code de l'éducation, statut des établissements (En lien avec les groupes 8).

- 4b - L'évaluation du système éducatif :

Pilotes :

- Claude CONSTANS (Directeur de cabinet d'Hélène IEKAWE
- Romain CAPRON (Collaborateur d'Hélène IEKAWE - GNC)

- Provinces
    - Créer un service commun DENC-VR/DGE pour le traitement statistique au niveau des directions.
- Actions supplémentaires :

Pilotes :

- Julien LE RAY (Chef de la DEXCO)
- Marie-Françoise KLEIN (Proviseur adjointe LPCH)
    - Gestion des manuels scolaires (En lien avec le groupe 7)

Pilotes :

- Julien LE RAY (Chef de la DEXCO)
- Catherine SIMUTOGA (Proviseur adjointe La Pérouse)
- Stéphane REVELEN (Principal collège Normandie)
    - La correction locale du Baccalauréat (En lien avec les groupes 6 & 7)

9.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques

Certaines thématiques n'étaient pas représentées lors de la réunion.

1j – Les enseignements privés

Présents :

Alexandre Ribère et Véronique Constans, co-pilotes

Alice Wayewol (ASEE), André Buffin (SYPSTEP), Gérard Saraillé (SEP CGC),Tué Wahmereungo (USTKE), Firmin Atti (USTKE)

Actions:

- ✓ Partage des adresses mail (AR)
- ✓ Envoi du rapport Fradet aux membres du groupe (VC)
- ✓ Envoi du rapport de synthèse de la DDEC aux membres du groupe (AR)
- ✓ Envoi du document produit par les 3 directions en 2012-2013 aux membres du groupe (AW)
- ✓ Envoi au gouv NC (Stéphanie Dunoyer) des tableaux à actualiser, pour transmission aux collectivités identifiées (AR)
- ✓ Actualisation des chiffres par VR/Statistiques (VC)
- ✓ 3 dates de réunion retenues : mercredi 23 mars, 6 avril et 13 avril à 14h dans les locaux de la DDEC
- ✓ Les membres du groupe auront relu les documents existants et réfléchi aux thématiques à faire figurer dans le document de contractualisation

4a – La gouvernance et 4b - L'évaluation du système éducatif

Présents :

Yannick LERRANT - ESPE UNC
Melina THERIN - UT CFE CGC
Eric DUFFOUR - SNETAA NC
Thierry MABRU SG VR
Benoît LAMOTHE - FFE
Frédérique DELBOSCD'AUZON VR Service des statistiques
Virginie MURCIA - Association de parents d'élèves UGPE
Olivier PICAVET - GNC /SGG

Thierry KADOOKA - UT CFE CGC
Benoît COQUELET – Mairie de Païta
Arlette QUINIOU – Mairie de Koumac
Romain - GNC
Claude CONSTANS GNC

I Les instances de représentation

Le CITE et le CCE ont fait l'objet de délibérations approuvées par le congrès en 2015. Question : ne serait-il pas nécessaire d'intégrer des **associations professionnelles** dans le CCE?. Il faut lister les organisations en question et les inviter dans un premier temps en fonction des thèmes du CCE, avis favorable du groupe

Autres instances proposées ?

Proposition de création d'un **Conseil supérieur des LCK** pour assurer un pilotage (coordination) et une instruction des dossiers LCK.

Observation : ne pas multiplier les instances de consultation et de décision alors que la démarche entreprise dans le cadre du projet éducatif va plutôt vers une simplification. Utiliser les instances existantes (CITE, CCE) pour valider.

Cependant la nécessité est reconnue d'une instruction des dossiers LCK par un groupe ad hoc comprenant les différents acteurs. Cela pourrait être organisé mais la lettre de mission serait initiée et validée par CITE (par exemple) et les travaux présentés à CITE et au CCE.

Cette démarche pourrait être retenue pour l'instruction d'autres dossiers.

II/ Organismes d'évaluation et de pilotage du système éducatif

Haut conseil de l'éducation (HCE) : non développé, en lien avec la mise en place de l'observatoire.

L'Observatoire de la réussite éducative

Article 34 de la délibération 106 : « *Pour permettre le suivi et l'évolution des mesures prises en application de la présente délibération et de la charte qui y est annexée, un observatoire de la réussite éducative est créé à compter du 1er juillet 2016 en vue de développer une fonction d'évaluation, de suivi statistiques, d'assistance, d'expertise et de prospective en matière d'éducation.*

Il conçoit et met en œuvre un programme cohérent d'évaluations, d'enquêtes et d'études statistiques sur tous les aspects du système éducatif, à l'aide de critères de références et d'indicateurs. Il remet chaque année un rapport d'activités au gouvernement et au congrès de la NC , qui est rendu public ».

Principales questions débattues :

- La nécessité de disposer d'un organisme indépendant notamment d'un comité d'évaluation. Comment choisir les membres de ce comité ? Ne pas rattacher l'observatoire à une direction de la NC ni au VR (Etat). Une préconisation : rattacher cet observatoire au Congrès ?
- Comment s'assurer que les différents partenaires et institutions de l'observatoire se sentiront « engagés » par les conclusions et les préconisations du rapport ?
  La question du vecteur juridique est un élément de la réponse (arrêté du GNC ou délibération du Congrès).
- Quel périmètre retenir pour les travaux de cet observatoire (évaluation des élèves, du système, de l'établissement ou de l'école) ?
- Préciser l'articulation avec les réflexions menées dans le cadre du groupe 8 sur l'évaluation au niveau des écoles et établissements du second degré.
- Quel système d'information construire ? Comment obtenir le partage d'informations ? Des difficultés existent encore entre structures (à préciser par service Stats VR). Poursuivre le développement de logiciels comme « Persévérance »

En matière d'évaluation des politiques publiques, l'observatoire peut comprendre trois grands champs :

- L'observation de données
- L'évaluation récurrente avec un rapport (questions évaluatives régulières, évaluation en continue)
- Les évaluations ciblées (à la demande du conseil ou de partenaires).

Il est également proposé que cette évaluation puisse se faire à plusieurs niveaux :

- Calédonien
- Régional (notamment avec les indicateurs de la CPS)
- OCDE (PISA).

Une ligne directrice en matière de priorité : se poser la question de l'impact pour les élèves dans le respect de la délibération ?

Action : Mettre en documentation le projet d'observatoire élaboré par l'ancien PCVS du VR.

III/ Autres thèmes évoqués

1. La « fusion » DENC-VR /DGE indiquée dans le rapport de la CTC
   Une discussion s'est engagée sur la nécessité de traiter ce sujet alors que nous restons dans le cadre de la MADGG ainsi que la question de sa pertinence comme réponse prioritaire aux préoccupations éducatives de la NC.
   Après une présentation rapide des avantages et inconvénients, il a été décidé de traiter de ce sujet dans le cadre du groupe afin, notamment, d'en préciser les objectifs et le cahier des charges éventuels.
2. L'évolution des organismes de formation initiale pour le premier degré (IFMNC, ESPE et ENEP).
   Là aussi une rapide discussion a permis de retenir le principe de traiter ce sujet au sein du groupe afin d'un préciser les objectifs et le cahier des charges éventuels.
3. Le Code de l'éducation : une démarche a été présentée (pièce jointe)

Gestion des manuels scolaires

Présents :
REVELEN Stéphane, Co-pilote, principal du collège de Normandie
SIMUTOGA Catherine, Co-pilote, proviseure-adjointe du lycée Lapérouse
LE RAY Julien, Co-pilote, chef du pôle Certification, Formation et vie étudiante au vice-rectorat
FATH Cyrille, Chargé de mission de pilotage des examens professionnels au vice-rectorat
Sylvie LECA, Chef du bureau des baccalauréats au vice-rectorat
FREI Francis, Enseignant, représentant le SNES NC
SELEFEN Annie, Parent d'élèves, représentant l'UGPE
HICKSON Cécile, Parent d'élèves, représentant l'APE du lycée Lapérouse
KADOOKA Fabienne, Enseignante, représentant l'UT CFE-CGC
KLEIN Marie-Françoise, Proviseur-adjointe du LP Escoffier (co-pilote de l'action Manuels scolaires)
TCHOUBAR Pierre, Proviseur du lycée Kela
HAINAUT Brigitte, Principale-adjointe du collège de Tuband

Compte-rendu proposé par M. Le Ray :

La problématique a été exposée à partir d'une présentation des deux rapports que rédigés en 2013 et 2014, puis d'une fiche déjà pré-remplie, pour lancer les débats.
Hormis l'UGPE, aucune des deux autres fédérations (FAPEP et FCPE) n'étaient présentes, alors qu'elles avaient unanimement et solidairement présenté à l'époque cette problématique au gouvernement (M. Briault) et auraient pu l'expliciter.
L'APE du lycée LAPEROUSE semble organisée et sérieuse, pas nécessairement encline à solliciter la fin de ces opérations. Elle exprime se monter en collectif d'APE (y compris avec le privé) et conteste fermement la représentativité des "éternels représentants des fédérations, plus parents d'élèves depuis longtemps". Elle a transmis une fiche analytique très détaillée depuis.
Il faudra aller à la rencontre des autres APE et des fédérations; bien que leur représentativité ne fasse pas nécessairement l'unanimité chez les parents et soit opaques dans certains lycées comme Escoffier. Les établissements de brousse ou les LP, moins accompagnés ou pas accompagnés par des APE, sont en attente de clarification et de règles.
Mme KLEIN pilotera une prochaine réunion et nous accueillera dans son établissement; ce sera l'occasion de rencontrer la fédération qui gère l'APE et ses moyens en son sein. Les enseignants présents se sont peu exprimés sur le sujet.
Nous nous concentrons sur le périmètre des seuls lycées publics.

La correction locale du Baccalauréat

REVELEN Stéphane, Co-pilote, principal du collège de Normandie
SIMUTOGA Catherine, Co-pilote, proviseure-adjointe du lycée Lapérouse
LE RAY Julien, Co-pilote, chef du pôle Certification, Formation et vie étudiante au vice-rectorat
FATH Cyrille, Chargé de mission de pilotage des examens professionnels au vice-rectorat
LECA Sylvie, Chef du bureau des baccalauréats au vice-rectorat
FREI Francis, Enseignant, représentant le SNES NC
SELEFEN Annie, Parent d'élèves, représentant l'UGPE
HICKSON Cécile, Parent d'élèves, représentant l'APE du lycée Lapérouse
KADOOKA Fabienne, Enseignante, représentant l'UT CFE-CGC
KLEIN Marie-Françoise, Proviseur-adjointe du LP Escoffier (co-pilote de l'action Manuels scolaires)
TCHOUBAR Pierre, Proviseur du lycée Kela
HAINAUT Brigitte, Principale-adjointe du collège de Tuband

Compte-rendu rédigé par M. Le Ray :
J'ai pris le postulat de redéfinir l'action sur le plan lexical et d'en définir les contours :
« Correction en Nouvelle-Calédonie des baccalauréats général et technologique »
Mettre en œuvre les opérations de correction des épreuves écrites des baccalauréats généraux et technologiques en Nouvelle-Calédonie,
Délibérer à Nouméa
Délivrer les diplômes
Les débats se sont concentrés autour de ces trois thèmes, de façon plus sensible sur la délivrance du diplôme.

J’ai exprimé effectivement clairement que cette action supplémentaire s’inscrivait certes dans le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, mais qu’il s’agissait d’une opération de l’Etat, sous la compétence du ministère de l’éducation nationale et le vice-recteur enclenchait dès cette session la correction des épreuves écrites anticipées en première de français et de sciences (épreuves déjà organisées pour la partie orale de ces mêmes matières, sans délibération à la clé).
Chacun s'est ensuite largement exprimé, différemment, parfois déjà avec passion, mais tous avec intérêt.
On sent déjà un relatif consensus à la possibilité technique d'une correction locale (compétence certaine et garanties à exprimer); il apparait un réel besoin pédagogique de présenter (y compris aux enseignants!) ce que sont les opérations du bac (il parait qu'on demande de toucher les notes parfois...oui, on appelle cela l'harmonisation; il parait qu'on corrige différemment selon les lycées...non impossible, il y a brassage comme au DNB); puis une presque évidence du pilotage locale des délibérations, mais surtout une réelle angoisse (terme utilisé) de certains parents et enseignants quant à une mention "Nouvelle-Calédonie" sur le diplôme.

M. Revelen pilotera une prochaine réunion et nous accueillera dans son établissement, sur la base d’échanges inconvénients/avantages/garanties. Madame Leca pourra exprimer la technicité des opérations, Mme Perez et Mme Amiot (déjà consultées mais absentes en première réunion) pourront expliquer le pilotage des IPR lors des corrections; M. Fath (après consultation de l'IEN IO) propose d'exprimer les chiffres réels des étudiants post-bac (*qui en Calédonie, qui en CPGE, à l'UNC...) et saura rappeler que l’intérêt de l'élève doit primer (trop peu entendu jusqu’alors) ; M. Cavaloc, enseignant chercheur de l'UNC et président des derniers jurys de délibération des BAC PRO est disposé à nous rejoindre également et exprimer ce qu'est une délibération et le rôle du président.*